



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 57863

Texte de la question

M. Etienne Pinte attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur le mécontentement actuel des fonctionnaires et leurs revendications. Ces derniers s'inquiètent, en effet, du devenir de leur retraite à 60 ans et de la baisse de leur pouvoir d'achat. Il lui demande donc s'il compte prendre dans les semaines à venir des mesures les concernant et, si tel est le cas, quel type de mesures il envisage.

Texte de la réponse

Les augmentations de la valeur du point de 1,3 % en 1998 et 1999 ont assuré des gains de pouvoir d'achat de 1,1 % sur l'ensemble des deux années. En outre, les traitements des fonctionnaires ont été revalorisés de 0,5 % au 1er décembre 2000 (décret n° 2000-1154 du 29 novembre 2000) et de 0,5 % au 1er mai 2001 (décret n° 2001-370 du 25 avril 2001). Des mesures spécifiques en faveur des bas salaires allant de un à cinq points d'indices supplémentaires ont également été adoptées à compter du 1er mai dernier. De nouvelles augmentations des traitements interviendront au titre des années 2001 et 2002 selon le calendrier suivant : 0,7 % au mois de novembre prochain, 0,5 % au 1er mars 2002 et 0,7 % au 1er décembre 2002. Ces mesures permettront de maintenir d'une manière générale le pouvoir d'achat des fonctionnaires et d'améliorer la situation des agents à bas revenu puisqu'un effort particulier a été accompli en leur faveur. Il est rappelé que, selon le principe de péréquation automatique, les retraités bénéficient des mesures de revalorisation générale de la valeur du point. Ce plan d'augmentations de traitement aura donc une incidence favorable sur les retraites. Enfin, il y a lieu de souligner que le minimum de pension a été revalorisé et est calculé, depuis le 1er mai dernier, sur l'indice majoré 213 (5 991 francs), au lieu de l'indice 208 (5 821 francs).

Données clés

Auteur : [M. Étienne Pinte](#)

Circonscription : Yvelines (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57863

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 909

Réponse publiée le : 25 juin 2001, page 3710